

STREET SELF DEFENSE



STREET SELF DEFENSE

Défense contre saisie
Défense contre arme blanche
Techniques de Police
et de protection
Combat debout et au sol

Tanguy : 06 21 86 48 66

www.street-self-defense.fr

Défense contre saisie

Défense contre arme blanche

Techniques de Police et de protection

Combat debout et au sol

LE CONCEPT

STREET

SELF DEFENSE

PREAMBULE

Le concept STREET-SELF-DEFENSE est un système de self défense de rue moderne et en perpétuelle évolution, tenant compte de la dimension légale de la réponse à une agression.

Un système créé pour répondre à tous types d'agressions tout en restant dans le cadre légal de victime, sans basculer dans le rôle d'agresseur.

La pratique de STREET-SELF-DEFENSE doit permettre à chacun quel que soit sa morphologie de répondre à tous types d'agression. Loin des standards martiaux, le concept proposé n'est pas esthétique visuellement ; il est conçu uniquement pour être efficace, simple et rapide.

CREATION

Créer par un groupe de copains pratiquants eux même divers arts martiaux, STREET-SELF-DEFENSE a été créé pour développer un style de self défense s'inspirant de l'ensemble des arts martiaux et disciplines sportives existantes, pour la recherche d'un seul objectif, l'efficacité.

Même s'il s'agit de self défense dite « de rue », le concept mais un point d'honneur à axer ses techniques et méthodes de manière à respecter en tous points les paramètres de la légitime défense énoncés dans l'article 122-5 Du Code Pénal.

LE CONCEPT

STREET-SELF-DEFENSE

Ce système se scinde en trois axes d'apprentissage :

- ☞ STREET-SELF-DEFENSE LEGAL
- ☞ STREET-SELF-DEFENSE SURVIE
- ☞ STREET-SELF-DEFENSE FIGHTING

A/ STREET-SELF-DEFENSE LEGAL

Il s'agit là de l'axe majeur de cette discipline, il regroupe des techniques inspirées de l'ensemble des disciplines existantes, dans le seul but de répondre à tous types d'agressions efficacement. Et ce quelque soit l'âge et la morphologie du pratiquant, et en respectant totalement la notion de légitime défense. (Art. 122-5 du Code Pénal)

Il n'est pas forcément question de percussion en riposte à une agression mais également d'un ensemble de techniques permettant la maîtrise d'individu.

B/ STREET-SELF-DEFENSE SURVIE

Il s'agit de l'ensemble des techniques ou finalisation de technique de défense qui de par leur intensité ou leur nombre, ne répondent plus à une riposte en légitime défense mais uniquement à un désir de neutralisation de l'agresseur.

C/ STREET-SELF-DEFENSE FIGHTING

On procède dans cette partie à une mise en situation d'agression de rue pour coller au plus proche de la réalité. Les pratiquants doivent porter des protections pour éviter tous risques de blessure en club. Le bon sens, le respect et la proportionnalité des ripostes aux agressions sont les maîtres mots de cette partie du système.

LA MARQUE

Street self défense est affiliée à la Fédération Française des Sports Travailleurs et agréée Ministère de la Jeunesse et du Sport

Le concept STREET-SELF-DEFENSE est déposé comme marque et concept à part entière auprès de l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle avec un logo attribué, et un slogan « La self défense pour tous et toutes ».

La marque STREET-SELF-DEFENSE est déposée sous le numéro de demande 144118793 en date de publication du 17/09/2014, classification internationale 41.

EN CONCLUSION

Le Concept STREET-SELF-DEFENSE concilie l'ensemble des styles martiaux pour que n'importe quel pratiquant puisse répondre à tous types d'agressions.

En évolution constante, STREET-SELF-DEFENSE se nourrit de l'ensemble des techniques traditionnelles et modernes tous en respectant le cadre légal de la légitime défense.

Plus qu'un simple concept STREET-SELF-DEFENSE tend à devenir une discipline à part entière.

Un seul slogan "STREET-SELF-DEFENSE la self défense pour tous et toutes"